



Gravity data compiled by the EARTH PHYSICS BRANCH, DEPARTMENT OF ENERGY, MINES AND RESOURCES, 1971. Copies may be obtained from the Earth Physics Branch, Department of Energy, Mines and Resources, Ottawa.

Données gravimétriques recueillies par la DIRECTION DE LA PHYSIQUE DU GLOBE, CARTES RÉGIONALES 1971 sous la DIRECTION DES LEVES ET DE LA CARTOGRAPHIE, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES. On peut obtenir des exemplaires en s'adressant à la Direction de la Physique du Globe, Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

**ABERDEEN LAKE
NORTHWEST TERRITORIES**

Gravity station ●
Control station ●
Contours of equal Bouguer anomalies in tenths of milligals.
Contour interval 5 milligals. — 600 —

Observed gravity data are based on an adopted value of 980.6220 gals at the National Reference Pier at Ottawa. Theoretical gravity values are computed using the International formula of 1930. Bouguer anomalies are calculated assuming a vertical gradient of gravity equal to 0.09406 mgals/m and a density of 2.67 g/cm³.

Station gravimétrique ●
Station de contrôle ●
Isocourbes de Bouguer en dixièmes de milligals.
Écartissement 5 milligals. — 600 —

Les données gravimétriques recueillies se fondent sur une valeur de 980.6220 gals adoptée pour le piler de référence national à Ottawa. Les valeurs théoriques de la gravité sont calculées d'après la formule internationale de 1930. On calcule les anomalies de Bouguer en supposant un gradient vertical de gravité égal à 0.09406 milligal au pied, et d'une densité de 2.67 g/cm³.

SCALE 1:500,000 ÉCHELLE

